



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence de la République



Mécánisme Incitatif de Financement Agricole
Fondé sur le Partage de Risques

Mécánisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (MIFA)

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊTS

AMI N° 0001-2019/PR-MIFA/PRMP DU 17 Janvier 2019

CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DES DIFFERENTS ACTEURS DU MIFA

-JANVIER 2019-

SOLLICITATION PUBLIQUE DE MANIFESTATIONS D'INTERETS

MECANISME INCITATIF DE FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE PARTAGE DE RISQUES (MIFA)

Référence de la procédure : AMI N° 0001-2019/PR-MIFA/PRMP DU 17 Janvier 2019

Objet de la procédure : Constitution d'une base de données des différents acteurs du MIFA

Mesdames/Messieurs,

1- L'Etat togolais, après avoir identifié les difficultés inhérentes au développement du secteur agricole, a décidé d'accompagner ce secteur. Pour ce faire, le Gouvernement a mis en place, par décret N° 2018-090/PR du 25 Avril 2018, un dispositif innovant dénommé «Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (MIFA)», un levier devant permettre à l'agriculture de contribuer davantage à la croissance inclusive de l'économie et partant de là, de l'accroissement des revenus des acteurs du secteur agricole et des populations tel que défini dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022) du Togo.

En effet, le MIFA a pour mission de contribuer considérablement à atténuer les risques liés aux prêts agricoles, remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricole, booster l'agro-business et lutter efficacement contre la pauvreté.

2- A cet effet, la Coordination du MIFA se propose de disposer d'une base de données des différents acteurs intervenant dans le secteur agricole en vue de la structuration des chaînes de valeur agricole, en invitant tous les acteurs concernés à manifester leur intérêt à figurer dans cette base de données, en envoyant un dossier sous plis fermés à l'adresse ci-après : Secrétariat du MIFA, sis à Doumasséssé, Rue du Mont Adamano, près de la Galerie Concorde, B.P : 13906 Lomé-Togo, Tél : (+228) 22 22 37 55 / 93 15 86 15 / 90 42 96 13, E-mail : contact@mifa.tg/contactmifatg@gmail.com. Les dossiers sont reçus tous les jours ouvrables de 08 h 00 mn à 12 h 00 mn les matins et de 14 h 30 mn à 17 h 30 mn les après-midis.

3- Les acteurs concernés par la présente sollicitation sont :

a- Fournisseurs d'intrants et de services, à savoir :

- fournisseurs d'engrais, de semences, de pesticides, d'emballage de produits ;
- ouvriers agricoles et prestataires de services ;
- fournisseurs de matériels agricoles/prestataires de services de mécanisation, location de matériel ;
- aménagistes des terres (essouchage, aménagement hydro-agricole, etc.) ;
- fournisseurs d'équipements d'irrigation ;
- services de maintenance de matériel et d'équipements ;
- conseils agricoles ;
- entreprises de conseils, de gestion des entreprises et des exploitations ;
- cabinets d'études et conseils.

b- Production primaire. Il s'agit de :

- producteurs agricoles (y compris les éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs, etc.) ;
- organisations des producteurs.

c- Collecte, transformation, conditionnement. Les acteurs concernés sont :

- agents de collecte des produits ;
- centres d'agrégation ;
- plateformes de criblage/triage, de stockage, chambres froides ;
- sites d'entreposage ;
- PME/Hubs de transformation primaire.

d- Marché (consommation, industriel, exportation). A ce niveau, il s'agit de :

- logistique et transport ;

- marketing ;
- packaging et labellisation ;
- commerce électronique et plateforme de vente de produits agricoles ;
- services de gros et de détails ;
- agro industries de produits alimentaires et autres produits à base de matières agricoles ;
- commerçants vendeurs et exportateurs des produits ;
- contrôle de qualité et de certification ;

Et tout autre domaine lié au développement des chaînes de valeur agricole.

NB : Le MIFA rappelle à tous les acteurs qui sont déjà partenaires dans le Mécanisme qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité et qu'ils devront envoyer également leurs dossiers pour être enregistrés.

En outre, un acteur intervenant sur plusieurs maillons des chaînes de valeur et qui souhaite être enregistré dans tous ces domaines, devra constituer un dossier au titre de chaque domaine.

4- Chaque acteur est tenu de joindre à sa demande adressée au Coordonnateur du MIFA, le tableau ci-dessous renseigné :

N°	Types d'informations	Informations
1	Nom de la Structure (personne morale) ou de la personne physique (acteur-individu)	
2	Nom et prénoms du responsable	
3	contact du responsable	
4	Adresse complète de la Structure	
5	Domaine d'activités	
6	Date de création de la structure ou nombre d'années d'expérience	
7	Filières	
8	Produits/services offerts	
9	Capacité de production / Prestation / commercialisation	
10	Zone d'implantation (siège et agences)	
11	Zone d'intervention	
12	Avez-vous la carte d'opérateur économique ?	
13	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?	
14	Quels types d'accompagnement souhaiteriez-vous ?	
15	Quelles sont vos ressources humaines disponibles en termes d'emplois et de qualifications ?	
16	Autres informations que vous jugez utiles	

5- Pour faciliter les partenariats au sein du Mécanisme, une liste d'acteurs sera établie par domaine (acteur) après étude de dossiers.

6- Les dossiers doivent parvenir au Secrétariat du MIFA à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le vendredi 1^{er} Mars 2019 à 17 h 30 mn GMT.**

Prière d'indiquer sur l'enveloppe « **Demande d'inscription sur le registre des acteurs partenaires du MIFA** » en précisant la **catégorie d'acteur.**

7- Veuillez accepter Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Lomé, le 25 Janvier 2019

La Personne Responsable des Marchés Publics

Rachid DARAGO

